

Le RGPD s'applique-t-il en Suisse ?

ERIC GARDNER DE BEVILLE ([HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/?ID=76768](https://www.lesechos.fr/journalistes/?ID=76768)) / co-directeur de HR consulting group et avocat à Madrid | Le 30/05 à 08:45



Le RGPD ne se limite pas à la seule Union européenne. - Shutterstock

LE CERCLE/ECLARAIGE - Le règlement européen pour la protection des données est entré en vigueur le 25 mai. La Suisse, qui n'est pas membre de l'Union européenne, est-elle soumise au RGPD ?

Certes la Suisse n'est pas un Etat membre de l'Union européenne et ne devrait pas dès lors être a priori soumise au règlement général sur la protection des données (RGPD). (<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301285400549-donnees-personnelles-le-rgpd-en-six-questions-2154822.php>) qui est une norme européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018. (<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301714895240-leurope-lance-son-big-bang-de-la-protection-des-donnees-2178428.php>) Toutefois, la Suisse est « proche » de l'UE et adopte volontiers de nombreuses règles européennes par le biais d'accords bilatéraux multiples, notamment concernant la fiscalité, l'épargne, l'agriculture, les marchés publics et les conventions de Schengen.

Lorsque l'on parle du RGPD, il faut souligner la confusion qui s'est instaurée depuis deux ans et l'accent qui est mis sur la protection de données personnelles tandis que le règlement dit clairement qu'il est relatif à la protection des « *personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* ». Le point central est donc la personne physique et non pas les données personnelles. Il s'agit de protéger les personnes contre le mauvais usage de leurs données personnelles. Pays soucieux de protéger les personnes et leurs biens, la Suisse aurait donc peut-être intérêt à vouloir adopter le RGPD dans son cadre législatif national.

À LIRE AUSSI

> **[RGPD, c'est maintenant ! Que risquez-vous si vous n'êtes pas prêt ?](https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/juridique/0301704.995142-rgpd-c-est-maintenant-que-risque-vez-vous-si-vous-n-etes-pas-pret-321126.php)**
(<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/juridique/0301704.995142-rgpd-c-est-maintenant-que-risque-vez-vous-si-vous-n-etes-pas-pret-321126.php>)

De plus, le RGPD ne se limite pas à la seule Union européenne. L'article 3 du règlement précise que le règlement s'applique au traitement des données à caractère personnel « *que le traitement ait lieu ou non dans l'Union* ». Ceci montre clairement que la portée du RGPD est globale et il est essentiel de souligner ceci car c'est la toute première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un texte juridique vise à protéger l'intimité personnelle non seulement des 520 millions de citoyens de l'UE, mais aussi à terme de tous les utilisateurs d'internet de la planète et il y en a 4,16 milliards aujourd'hui, selon l'Institut Internet World Stats. Les 8,3 millions de Suisses sont donc concernés.

Une application de fait

Il est essentiel de comprendre que même si la Suisse n'adopte pas le RGPD par un accord bilatéral, celui-ci a vocation à s'appliquer en Suisse dès l'instant où le traitement de données à caractère personnel porte sur des personnes ressortissantes de l'Union européenne.

Une société suisse inscrite au registre de commerce de Lausanne qui emploie exclusivement des personnes de nationalité suisse et qui ne travaille que pour des clients suisses, mais dont l'activité porte sur le traitement de données personnelles de personnes physiques en France, Espagne ou Allemagne, sera soumis au RGPD. Ce principe de l'extraterritorialité du champ d'application du RGPD est plutôt novateur en Europe même si le principe existe dans d'autres pays, **[notamment les Etats-Unis, depuis longtemps.](https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-179632-vente-de-rafale-la-france-subit-une-nouvelle-fois-l-extraterritorialite-des-lois-americaines-2156152.php)**
(<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-179632-vente-de-rafale-la-france-subit-une-nouvelle-fois-l-extraterritorialite-des-lois-americaines-2156152.php>)

À LIRE AUSSI

> [RGPD : un casse-tête pour la gouvernance d'Internet \(https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301714811073-rgpd-un-casse-tete-pour-la-gouvernance-dinternet-2178351.php\)](https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301714811073-rgpd-un-casse-tete-pour-la-gouvernance-dinternet-2178351.php)

Le RGPD s'appliquera aussi aux entreprises suisses qui traitent les données personnelles de citoyens de l'Union européenne pour le compte de clients tiers, par exemple des sociétés françaises, allemandes ou italiennes ou même américaines, chinoises ou australiennes. Il en sera de même pour les entreprises en Suisse qui font le « monitoring » d'utilisateurs ressortissants de l'UE, les entreprises qui étudient ou surveillent les activités de citoyens européens qui utilisent les applications ou site internet de l'entreprise, ou encore les entreprises suisses qui proposent des produits ou services à des ressortissants européens.

Retard suisse

Ceci est d'autant plus important qu'en la matière la Suisse a pris du retard pour adopter une loi fédérale sur la protection des données personnelles. La modernisation de la législation prendra encore plusieurs années car le Parlement a opté en janvier 2018 pour un examen en deux temps : d'une part et d'abord la protection des données sous l'angle policier et sécuritaire et d'autre part et ensuite seulement le contrôle des plateformes et la protection des utilisateurs, sans doute l'an prochain. Ce retard n'est vraisemblablement pas dramatique car à ce jour seuls trois pays de l'Union ont adopté des lois nationales : l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne. Certains pays tels que le Portugal, la Roumanie ou la Bulgarie n'ont même pas de projets de loi...

La Suisse a été montrée du doigt ces dernières années pour sa protection bancaire aux fraudeurs fiscaux, le blanchiment d'argent et son implication dans les « [Panama papers](https://www.lesechos.fr/04/04/2016/lesechos.fr/021816299104-panama-papers----plus-de-500-banques-en-rapport-avec-mossack-fonseca.htm) ». (<https://www.lesechos.fr/04/04/2016/lesechos.fr/021816299104-panama-papers----plus-de-500-banques-en-rapport-avec-mossack-fonseca.htm>) Le pays est aujourd'hui à un tournant historique car il ne s'agit plus de protection de l'intimité des personnes par le secret mais au contraire par l'adoption d'un régime d'ouverture similaire à celui du RGPD.

Eric Gardner de Béville est codirecteur de HR consulting group et avocat à Madrid

A LIRE SUR « LE CERCLE » :

> [Le RGPD, une chance pour les entreprises \(https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301694537599-le-rgpd-une-chance-pour-les-entreprises-2177118.php\)](https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301694537599-le-rgpd-une-chance-pour-les-entreprises-2177118.php)

> [RGPD : protéger les données personnelles, c'est aussi offrir le choix](https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301665361698-rgpd-protger-les-donnees-personnelles-cest-aussi-offrir-le-choix-2175222.php)
(<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301665361698-rgpd-protger-les-donnees-personnelles-cest-aussi-offrir-le-choix-2175222.php>).

> [Données personnelles : l'Europe ne doit pas se tromper de guerre](https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301139998122-donnees-personnelles-leurope-ne-doit-pas-se-tromper-de-guerre-2144900.php)
(<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0301139998122-donnees-personnelles-leurope-ne-doit-pas-se-tromper-de-guerre-2144900.php>).

Vous aussi, **partagez vos idées** avec les lecteurs des Echos

[JE CONTRIBUE \(HTTP://LECERCLE.LESECHOS.FR/CONTRIBUTION\)](http://lecercle.lesechos.fr/contribution)